

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU **6 MARS 2014**

Présents : tous les conseillers, sauf Mme Patricia CHOPARD-LALLIER, Laurent MYOTTE.

Secrétaire : Mme Colette CUENOT.

Convocations du 27 février 2014.

AFFICHE LE : 13 mars 2014

Modification de l'ordre du jour afin de délibérer sur la vente de terrain à PRO-IMMO 25.

Accepté à l'unanimité.

DELIBERATION : pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente d'un terrain de 11737 M2 pour le lotissement « Avelines III » à PRO-IMMO 25 au prix de 309 134 € HT.

DELIBERATION : pour autoriser le Maire à signer une convention de transfert de la voirie et des réseaux du futur lotissement « Avelines III » dans le domaine de la commune.

DELIBERATION : pour autoriser le Maire à signer l'acte de vente d'un terrain communal de 197 M2 à 30 €/M2, soit 5 910 € à Mr Guy et Mme Ligney.

PRESENTATION du compte de gestion , compte administratif 2013 et budget primitif 2014 ASSAINISSEMENT.

DELIBERATION : vote du compte de gestion Budget assainissement 2013

DELIBERATION : vote compte administratif Budget assainissement 2013

DELIBERATION : vote budget primitif assainissement 2014.

DELIBERATION : pour autoriser le Maire à signer les derniers avenants au marché pour les travaux de la salle socio-culturelle.

Entreprises	Marché initial HT	Avenants HT	marché final HT
BTT	8948.11 €	-2248.82 €	6699.29 €
NORMAND	90223.36 €	+11215.50 €	101438.86 €
VERMOT	23760.23 €	+1070.93 €	24831.16 €
SALVI	6338.40 €	-1928.95 €	4409.45 €
BALOSSI MARGUET	16129.51 €	+1198.95 €	17328.46 €

Tous les avenants proviennent de modificatifs validés par le conseil municipal lors de la réalisation du chantier

DELIBERATION : pour autoriser le Maire à encaisser la subvention « éco-prime » d'un montant de 7506 € versée par TOTAL pour les travaux d'isolation de la salle socio-culturelle.

DELIBERATION : autorisant un modificatif de règlement du lotissement. « Clos de la Ronceraie » à la demande de M. Favet, et approuvé par tous les propriétaires, concernant 2 articles :

- Modifier la hauteur maximale autorisée des haies de 1.50m à 1.80m pour préserver l'intimité des habitants
- Permettre l'implantation des constructions annexes en limite séparative (interdit sur le règlement actuel) alors que c'était autorisé uniquement à partir de 3m des limites séparatives.

Le conseil donne son accord en craignant toutefois des problèmes de voisinages, dus aux constructions en limite séparatives.

INFORMATIONS sur les investissements prévus en 2014 pour le matériel commun avec Noel Cerneux , décision prise en raison d'important frais de réparation à prévoir :

- Tracteur 38 000 € HT
- Tondeuse 16 000 € HT
- Petit matériel divers 2000 € HT

QUESTIONS DIVERSES.

- Chauffage salle de cantine et périscolaire : le conseil délibère pour modifier le prix de 13 € à 13.50 € par jour, charges facturées au syndicat scolaire.
- Présentation aux habitants du projet de construction des maisons « CARRE DE L'HABITAT » dans le lotissement Avelines III, par le constructeur Le samedi 29 mars à 10 heures à la petite salle des fêtes .
- Demande de subvention Familles Rurales : le conseil décide d'attribuer une aide d'un montant de 100 € à cette association pour permettre aux habitants de bénéficier de ses services au Russey et notamment l'accueil de loisir le mercredi et pendant les vacances. La documentation sur les services de cette association est disponible en mairie.
- Le conseil municipal décide de prendre en charge le logiciel pour la mise à jour du site internet du village à hauteur de 100 EUR.

RAPPEL : Afin de préserver notre village propre et agréable, n'hésitez pas à utiliser les poubelles avec distributeurs de sachets pour crottes de chien.....